



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étrangers

Question au Gouvernement n° 2948

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRREGULIERE OUTRE-MER

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Louis-Carabin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Nous sommes un certain nombre d'élus à avoir régulièrement appelé votre attention, monsieur le ministre d'État, ainsi que celle du ministre de l'outre-mer, sur la gravité des problèmes liés à l'immigration illégale dans les départements et collectivités d'outre-mer - je pense tout particulièrement à Mayotte, à la Guyane et à la Guadeloupe, où la pression migratoire demeure très forte.

Si l'immigration non maîtrisée constitue un grave problème pour la métropole, elle est, vous le savez, un drame pour l'outre-mer, où le pacte social est plus fragile qu'ailleurs. Elle est également sans rapport avec les capacités d'accueil et les besoins économiques locaux. Elle crée enfin un fort sentiment d'exaspération.

Monsieur le ministre d'État, outre les dispositions législatives qui ont permis de réformer notre politique d'immigration, qu'il s'agisse de la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité ou, plus récemment, de la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, vous avez donné, à l'automne 2005, des orientations très précises aux préfets concernés pour renforcer significativement la lutte contre l'immigration irrégulière outre-mer. Pouvez-vous dresser devant la représentation nationale un bilan des actions engagées sous votre égide ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Vous avez parfaitement raison, madame la députée : l'immigration clandestine est un drame pour l'outre-mer, où le pacte social est plus fragile. Nous avons donc agi pour la combattre et obtenu des résultats.

En juillet, avec François Baroin, nous avons fait voter un texte adaptant certaines dispositions législatives, comme la fouille sommaire de véhicules, qui était déjà permise en Guyane et qui l'est aujourd'hui en Guadeloupe. En outre, nous avons renforcé les moyens : 300 gendarmes et policiers supplémentaires ont été affectés en outre-mer, et nous allons en envoyer 160 de plus, ainsi que du matériel - une vedette sur-motorisée pour la Guadeloupe, un troisième radar pour Mayotte.

Cette politique amène des résultats assez spectaculaires. Sur les neuf premiers mois de l'année, le nombre de clandestins éloignés de Guadeloupe a augmenté de 57 % ; pour la Guyane, le chiffre est de 54 %. Quant au nombre de clandestins éloignés de Mayotte pendant la même période, il a augmenté de 134 %.

M. Bernard Deflesselles. Très bien !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il est évident que si l'on veut préserver le pacte social dans nos collectivités d'outre-mer, il faut que les malheureux qui sont exploités par des filières clandestines et viennent sans papiers soient reconduits chez eux. Sinon, c'est tout l'outre-mer français qui paiera la facture sociale, économique, politique et financière. Il n'y a pas d'autre solution que la fermeté en la matière. Des orientations ont été définies, des décisions ont été prises, les résultats sont là. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2948

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 octobre 2006